

Prise de position

Initiative populaire fédérale «Oui à la médecine de famille» et contre-projet direct du Conseil fédéral

Etat actuel: L'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» est le premier projet politique de l'association professionnelle des médecins de famille et de l'enfance Suisse fondée en 2009 («Médecins de famille Suisse»). L'initiative a été lancée le 1^{er} octobre 2009 et déposée le 1^{er} avril 2010 avec plus de 200 000 signatures. Elle demande l'ancrage de la médecine de famille dans la Constitution fédérale et donc la reconnaissance, l'encouragement des médecins de famille, ainsi que l'amélioration de leur situation professionnelle et financière.

Comme le Conseil fédéral refuse d'accorder une position particulière aux médecins de famille dans la Constitution, il a décidé en octobre 2010 d'élaborer un contre-projet direct à l'initiative. Au lieu de la médecine de famille, le contre-projet place la médecine de base au centre, qui repose également sur d'autres spécialistes de la santé, médecins ou non. Dans ce cadre, la Confédération et les cantons s'engagent de façon coordonnée pour garantir et développer une médecine de base accessible à tous et de haute qualité.

Les principaux points de l'initiative

L'initiative «Oui à la médecine de famille» a été lancée dans un contexte de pénurie de médecins de famille dans les régions périphériques de Suisse, qui va s'accroître dans les années à venir en raison des nombreux départs à la retraite. La profession du médecin de famille est considérée comme peu attrayante par les étudiants et les jeunes médecins, vu que le revenu est nettement inférieur à celui des spécialistes et qu'elle exige en général beaucoup d'heures de présence. L'objectif principal de l'initiative est donc de garantir à la population suisse une offre de soins ambulatoires médicaux suffisante, accessible à tous, complète et de haute qualité fournie par des médecins de famille. Pour y parvenir, l'initiative veut ancrer la médecine de famille dans la Constitution, améliorer la formation pré- et postgraduée, garantir l'accès à la profession, faciliter son exercice ainsi qu'étendre et rémunérer de manière appropriée les prestations de nature diagnostique, thérapeutique et préventive. En outre, sont exigées une simplification des tâches administratives ainsi que des formes d'exercice de la profession adaptées aux conditions modernes.

La position de Visana

Visana rejette l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille». Même s'il paraît évident qu'il y a une pénurie de médecins dans les régions rurales, l'initiative va beaucoup trop loin dans ses revendications. En effet, on ne peut pas accorder un statut particulier à un groupe de fournisseurs de prestations dans la Constitution et donc une position dominante par rapport aux spécialistes et aux autres professions médicales. Avec leur revendication unilatérale, les médecins de famille donnent l'impression de refuser toute division du travail dans les soins médicaux de base. Car une offre de soins médicaux complète inclut, outre les médecins de famille, également d'autres spécialistes de la santé, médecins ou non.

Avec cet article constitutionnel, les médecins de famille se transformeraient en employés de l'Etat avec revenu garanti. La médecine de base serait réduite au rang de médecine étatique. Tout cela est en forte contradiction avec la position de Visana, qui se fonde sur un système de santé libéral incluant la transparence, la concurrence des prestations ainsi que la liberté de choisir et de contracter. Ce n'est que de cette façon qu'un système concurrentiel encourageant la qualité et l'efficacité dans le domaine de la santé et contribuant à l'atténuation de la croissance des coûts peut se développer.

Le contre-projet direct du Conseil fédéral correspond bien plus à la position de Visana. Il présente toutefois encore un net potentiel d'amélioration. En n'ancrant non seulement le médecin de famille, mais aussi la médecine de base dans son ensemble dans la Constitution, d'autres groupes professionnels de la médecine de base se voient également accorder la place qui leur revient. Avec son intention de prendre ses responsabilités en matière de formation pré- et postgraduée, la Confédération montre aussi qu'elle est prête à renforcer la médecine de base. Tout cela est couplé à l'exigence d'une qualité élevée basée d'une part sur une offre de prestations suffisante et d'autre part sur la fourniture de prestations par des spécialistes travaillant de manière coordonnée. On aspire donc à une prise en charge intégrée, un objectif que Visana poursuit depuis longtemps avec son modèle du *gatekeeper* (médecin de premier recours).

Fabian Baer, Communication d'entreprise